



N° 2026-39

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 22 septembre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le dix-sept septembre deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATÉ, Président du CCAS.

Étaient présents : Bassi KONATÉ (Président du CCAS), Ayzate CHANFI (Conseillère municipale), Khedoudja HADJADJ (Vice-Présidente déléguée du CCAS, Adjointe au Maire), Sabrina MESLEM (Conseillère municipale), Marina RIBEIRO (Adjointe au maire), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Amani DOUNÉ (Membre), Latufa MOHAMED (Membre), Sandy TRAORÉ (Membre).

Étaient excusés : Samba GASSAMA (Vice-Président du CCAS, Adjoint au Maire), Bénédicte BARBERIS (Membre), Arlette GIRAUD (Membre).

Était absente : Patricia HUCHER (Conseillère municipale).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022 et notamment ses articles L313-I et L332-8 2°,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'ensemble des décrets fixant les statuts particuliers et l'échelonnement indiciaire des cadres d'emplois pour les catégories A, B et C, de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°16-2024 du Conseil d'administration en date du 04/04/2024, portant recensement des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet,

Vu la délibération n°17-2024 du Conseil d'administration en date du 04/04/2024, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération n°25-2024 du Conseil d'administration en date du 26/06/2024, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,



Vu la délibération n°34-2024 du Conseil d'administration en date du 18/09/2024, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération n°43-2024 du Conseil d'administration en date du 28/1/2024, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération n°006-2025 du Conseil d'administration en date du 10/03/2025, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération n°12-2025 du Conseil d'administration en date du 31/03/2025, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents (créations),

Vu la délibération n°13-2025 du Conseil d'administration en date du 31/03/2025, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents (suppressions),

Vu la délibération n°24-2025 du Conseil d'administration en date du 30/06/2025, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération n°36-2025 du Conseil d'administration en date du 15/09/2025, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération n°41-2025 du Conseil d'administration en date du 08/12/2025, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération n°12-2026 du Conseil d'administration en date du 09/02/2026, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération n°27-2026 du Conseil d'administration en date du 28/04/2026, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération n° 30-2026 du Conseil d'administration en date du 03/06/2026, portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant,

Considérant qu'il leur appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents du CCAS afin de tenir compte des créations de postes, des mouvements de personnel (mobilités internes, mutations, départs en retraite...), et notamment des modifications de grade des agents municipaux liées aux avancements et aux promotions internes,

Considérant la dernière séance de l'Instance Consultative d'Avancement et de Promotion (ICAP) en date du 12 juin 2026, il convient de créer les postes à temps complet nécessaires à la nomination des agents : un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (8), un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (11), un poste d'agent de maîtrise principal (27), un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet (232) et un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet (233),

Considérant la possibilité de réaffecter des postes pour nommer des agents dans le cadre des avancements de grade et de promotions internes comme référencés dans le tableau ci-dessous,

Sur le rapport présenté par Monsieur Bassi KONATÉ, Président du CCAS,

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet comme suit :

Effectif antérieur	Ré-affectation de postes existants	TC/TNC	Total Au /09/2026
11	Rédacteur Poste n° 12 Ancienne affectation : Chargé de promotion santé et jeunesse Nouvelle affectation : Assistante de direction	TC	11
12	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Poste n° 1 Ancienne affectation : Responsable comptabilité et suivi budgétaire Nouvelle affectation : Responsable d'accueil social	TC	12
10	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Poste n° 85 Ancienne affectation : Chef d'équipe accompagnement séniors Nouvelle affectation : Agent de service – Petite enfance	TC	10
4	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Poste n° 220 Ancienne affectation : Agent faisant fonction d'auxiliaire de puériculture Crèche collective Nouvelle affectation : Petite enfance Agent faisant fonction d'auxiliaire de puériculture Vignes Blanches	TC	4

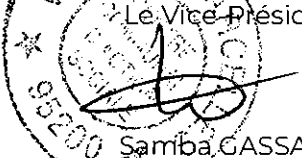
Effectif antérieur	Création	TC/TNC	Total au 22 /09/2026
3	Rédacteur principal de 2ème classe (+1) Poste n° 8 Petite Enfance Responsable administrative et financier	TC	4
4	Adjoint technique principal de 1ère classe (+1) Poste n° 11 Petite enfance Agent faisant fonction d'auxiliaire de puériculture Crèche collective	TC	5
2	Agent de maîtrise principal (+1) Poste n° 27 Autonomie et santé Auxiliaire de vie sociale	TC	3
Effectif antérieur	Création	TC/TNC	Total au 22 /09/2026
5	Agent social principal de 1ère classe (+1) Poste n° 232 Petite enfance Agent faisant fonction d'auxiliaire de puériculture Crèche collective	TC	6
1	Agent social principal de 1ère classe (+1) Poste n° 233 Autonomie et santé Auxiliaire de vie social	TNC	2

Article 2 : D'autoriser le recrutement d'agents contractuels à défaut de titulaire, rémunérés sur la base d'un indice de la grille de l'un des cadres d'emplois ouverts au tableau des effectifs des emplois, y compris sur la base de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Article 3 : Le Président, ou son représentant, est autorisé à signer tout acte afférant à la présente délibération et nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait à Sarcelles, le 29 SEP. 2026

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
Le Vice-Président


95200 Samiba GASSAMA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date de rendu exécutoire mentionnée au présent acte.

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : 29 SEP. 2026
Mis en ligne et / ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :